

NOMINATION / DÉPART / CHANGEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RÉSULTANT DE L'ABSORPTION DU CAC PERSONNE MORALE PAR UNE AUTRE SOCIÉTÉ (FUSION)

Ce que nous réalisons

vosre formalité

- ☛ imprimez la liasse CFE

- ▶ la publication dans un JAL,
- ▶ le dépôt au greffe et la modification au RCS

Nomination / départ

vosre modèle d'annonce

- ☛ à consulter
- ☛ à publier

- ▶ 2 exemplaires du PV de l'acte qui comporte la nomination / le départ du CAC
- ▶ **pouvoir** du représentant légal à LA LOI pour effectuer les formalités au RCS
- ▶ attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- pour un nouveau CAC :
 - ▶ 1 exemplaire original de la lettre du commissaire aux comptes acceptant sa désignation
 - ▶ justificatif de l'inscription sur la liste des commissaires aux comptes

fusion

- ▶ 2 exemplaires du PV de l'acte qui constate le changement du CAC, suite à la fusion
- ▶ **pouvoir** du représentant légal à LA LOI pour effectuer les formalités au RCS
- ▶ attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- ▶ dans ce cas, en principe, il n'est pas exigé la lettre du commissaire aux comptes acceptant sa désignation ni le justificatif de l'inscription sur la liste des commissaires aux comptes